

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/74C

## Objet : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°3/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

|                                          |    |        |              |    |
|------------------------------------------|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 |        | Pour :       | 29 |
| En exercice :                            | 37 | Vote : | Contre :     | 0  |
| Présents :                               | 28 |        | Abstention : | 2  |

### Présents :

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

### Absents excusés ayant donné procuration :

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

### Absents excusés :

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

### Secrétaire de séance

Thierry LOPEZ

### Date de convocation :

26 novembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2025, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative du Budget Principal n°3/2025 est présenté et discuté.

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ AVEC 29 VOIX POUR 2 VOIX ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),**

✚ **ADOpte** la décision modificative du Budget Principal n°3/2025 telle que présentée ;

✚ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20251203-2025-12-74C-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114